

**Séance du 10 novembre 2022**

Date de la convocation : 04/11/2022

**Membres en exercice :**  
19

*L'an deux mille vingt-deux et le dix novembre à 9 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,*

**Présents :** 14

**Présents :** Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Claudine BESSIERE, Michel BONNAL, Céline DELMAS, Bernadette GAILLARD, Gisèle GERBAL, Claire HELARY, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Patrice MONTEIL, Etienne NEGRON, Francis SAINT-LEGER, Yvan VELAY

**Votants :** 17

Pour: 17

Contre: 0

Abstentions: 0

**Représentés :** Geneviève FABRE, Patrice SAINT-LEGER, Gaëlle COULOMB

**Excusés :** Kristelle BILLARD, Gilbert SALLES

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Jacqueline LIZZANA

**2022\_105 - Objet : Demande de subvention auprès de la Région pour l'acquisition d'une vitrine réfrigérée.**

Le Maire expose au conseil municipal la demande de Monsieur Cédric DELORD concernant le remplacement de la vitrine réfrigérée de la boucherie.

La vitrine appartient à la commune mais présente des dysfonctionnements liés à sa vétusté.

Le montant estimatif de cet investissement est de 18 453,00 € HT.

Le maire propose de solliciter une subvention auprès de la région d'un montant de 5 535,90 € (30%)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'approuver le projet d'acquisition d'une vitrine réfrigérée pour un montant estimatif de 18 453,00 € HT et de solliciter une subvention auprès de la Région Occitanie d'un montant de 5 535,90 €.

Le Secrétaire,



Jacqueline LIZZANA

Pour copie conforme,  
Le Maire,



Francis SAINT-LEGER

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_  
et publié ou notifié  
le \_\_\_ / \_\_\_ / 20\_\_\_

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 14/11/2022  
048-200085223-20221110-2022\_105-DE